



CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BRUNO

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL D'UNE SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-BRUNO, TENUE LE 2<sup>e</sup> JOUR DU MOIS SEPTEMBRE 2014, À 19 H 30.

**SONT PRÉSENTS :** M. le Maire Réjean Bouchard,  
M. le Maire-suppléant, Magella Duchesne  
MM. les conseillers, Yvan Thériault, Marc-Antoine Fortin,  
Jean-Claude Bhérier, Berthold Tremblay et Dominique Côté

**FORMANT QUORUM SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR LE MAIRE RÉJEAN BOUCHARD.**

**Résolution N° 174.09.14**

**DEMANDE DE RENCONTRE AVEC LE MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC (M.T.Q.)**

**CONSIDÉRANT QUE** la circulation reliée au nouveau Lieu d'enfouissement technique (LET) de la Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean (RMR) emprunte l'intersection du chemin du 9<sup>ième</sup> rang avec l'Autoroute 70 depuis le début du mois de septembre 2014;

**CONSIDÉRANT QUE** cette intersection ne desservait auparavant qu'une partie de chemin de colonisation (rang 9 Sud) avec de la circulation occasionnelle, principalement agricole;

**CONSIDÉRANT QUE** ce lieu d'enfouissement technique dessert toutes les municipalités du Lac-Saint-Jean et qu'un trafic quotidien important de camions affecte dorénavant une intersection existante qui n'était pas conçue à cette fin;

**CONSIDÉRANT QUE,** lorsqu'un camion quitte le chemin du rang 9 Sud en direction ouest sur l'Autoroute 70, l'envergure du trafic à cet endroit implique des manœuvres périlleuses de la part des camionneurs;

**CONSIDÉRANT QUE,** pour la sécurité des usagers empruntant cette route régionale, il est judicieux que le Ministère des Transports procède à des travaux correctifs de cette intersection;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Saint-Bruno soutient le projet de LET de la RMR en tant qu'équipement intermunicipal majeur et que tout le trafic routier inhérent à cet équipement affecte le réseau routier municipal;

**CONSIDÉRANT QUE** la réalisation du LET a une influence sur le développement économique régional ainsi que sur les conditions socio-économiques nécessaires à la viabilité de différentes municipalités de la région.

**POUR CES MOTIFS,**

Il est proposé par M. Marc-Antoine Fortin, appuyé par M. Magella Duchesne et résolu unanimement de rencontrer le ministère des Transports du Québec (M.T.Q.) afin d'établir les correctifs pertinents à la réalisation d'un aménagement sécuritaire pour cette intersection importante, et ce, de concert avec la Régie des matières résiduelles.

ADOPTÉE

(Réjean Bouchard) Maire

(Rachel Bourget) directrice générale  
et secrétaire-trésorière

Copie certifiée conforme,  
Ce jeudi, 9 juin 2016

  
Rachel Bourget  
Directrice générale et secrétaire-trésorière